

QUARANTE ET UNIEME SESSION ORDINAIRE DE LA CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT ET DE
GOUVERNEMENT DE LA CEDEAO COMMUNIQUE FINAL

QUARANTE ET UNIEME SESSION ORDINAIRE DE LA CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT ET DE
GOUVERNEMENT DE LA CEDEAO

Yamoussoukro, Côte d'Ivoire, 28-29 juin 2012

COMMUNIQUE FINAL

1. La quarante et unième Session Ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) s'est tenue les 28 et 29 Juin 2012 à Yamoussoukro, République de Côte d'Ivoire, sous la Présidence de S. E. M. Alassane Ouattara, Président de la République de Côte d'Ivoire, Président en exercice de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO.

2. Etaient présents à cette Session, les Chefs d'Etat et de Gouvernement suivants ou

leurs représentants dûment mandatés:

- S. E. M. Thomas Boni YAYI, Président de la République du Bénin
- S. E. M. Blaise COMPAORE, Président du Burkina Faso
- S. E. M. Alassane OUATTARA, Président de la République de Côte d'Ivoire
- S. E. Mme Ellen JOHNSON-SIRLEAF, Présidente de la République du Liberia
- S. E. M. Mahamadou ISSOUFOU, Président de la République du Niger
- S. E. M. Macky SALL, Président de la République du Sénégal

- S. E. M. Ernest Bai KOROMA, Président de la République de Sierra Léone
- S. E. M. Faure Essozimna GNASSINGBE, Président de la République Togolaise
- S. E. M. Manuel Serifo NHAMAJO, Président par Intérim de la République de Guinée Bissau
- S. E. M. Cheick Modibo DIARRA, Premier Ministre du Gouvernement de Transition de la République du Mali
- S. E. M. Jorge BORGES, Ministre des Affaires Etrangères de la République du Cap Vert
- S. E. M. Ousman SONKO, Ministre de l'Intérieur et des Affaires des Organisations Non Gouvernementales de la République de Gambie

COMMUNAUTE ECONOMIQUE
DES ETATS DE L'AFRIQUE
DE L'OUEST
COMUNIDADE ECONOMICA DOS
ESTADOS DA AFRICA OCIDENTAL
ECONOMIC COMMUNITY OF
WEST AFRICAN STATES

Page 2 of 9

- S. E. M. Chris KPODO, Ministre Délégué aux Affaires Etrangères de la République du Ghana
- S. E. M. Edouard NIANKOYE LAMAH, Ministre des Affaires Etrangères et des Guinéens de l'Etranger, de la République de Guinée
- S. E. M. Nurudeen MOHAMMAD, Ministre Délégué aux Affaires Etrangères de la

République Fédérale du Nigeria

3. Le Président de la Commission de l'Union Africaine, le Représentant Spécial
du

Secrétaire Général de l'Organisation des Nations Unies pour l'Afrique de
l'Ouest et le

Représentant du Président de la Commission de l'UEMOA ont également pris part
à cette

Session en qualité d'observateurs.

4. La Conférence a reçu le serment de S. E. M. Kadré Désiré Ouédraogo,
Président de

la Commission de la CEDEAO, en a pris acte puis l'a renvoyé à l'exercice de
ses fonctions.

5. Les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont pris acte du rapport intérimaire
2012 du

Président de la Commission sur l'état d'avancement de la mise en oeuvre de
l'agenda de

l'intégration régionale ainsi que des rapports de la 11e Session

Extraordinaire et de la 68ème

Session Ordinaire du Conseil des Ministres de la CEDEAO présentés par le
Président du

Conseil. La Conférence a également pris note des memoranda du Président de la
Commission sur l'état actuel de la situation politique et sécuritaire au Mali
et en Guinée

Bissau suivi du compte rendu de S. E. M. Blaise Compaoré, Président du Faso,
Médiateur

de la CEDEAO au Mali, et de celui de S. E. M. Goodluck Ebele Jonathan,
Président de la

République Fédérale du Nigeria, Président du Groupe Régional de Contact sur la
Guinée
Bissau.

6. Tout en entérinant les principales recommandations faites dans les
différents rapports,
la Conférence a réaffirmé les normes et principes qui sous-tendent le programme
d'intégration de la Communauté, tels qu'énoncés dans le Traité Révisé de la
CEDEAO de
1993 et dans tous les Protocoles qui en découlent, en particulier le Protocole
sur la libre
circulation des personnes, des biens, le droit d'établissement et de
résidence, le Protocole
relatif au Mécanisme de Prévention, de Gestion, de Règlement des Conflits, de
Maintien de la
Paix et de la Sécurité ; ainsi que les principes de la convergence
constitutionnelle du
Protocole Additionnel sur la Démocratie et la Bonne Gouvernance.

7. Les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont ainsi pris les décisions spécifiques
suivantes :

Au titre des Performances Economiques Régionales

8. La Conférence se félicite du taux de croissance économique appréciable de
6,4%

enregistré au niveau de la région au cours de l'année 2011 et des bonnes
perspectives pour

Page 3 of 9

l'année 2012. Le Sommet réaffirme la nécessité de l'approfondissement du
processus

d'intégration régionale pour juguler non seulement les effets pénalisants des crises mais

aussi offrir une plus grande opportunité aux perspectives de développement.

9. A cet égard, les Chefs d'Etat et de Gouvernement s'engagent à poursuivre leurs efforts

dans l'harmonisation des politiques budgétaires et fiscales pour une meilleure convergence

macroéconomique entre les Etats membres. En particulier, ils réaffirment leur détermination à

lever les entraves à l'application effective du Protocole de la CEDEAO sur la Libre Circulation

des Personnes et de Biens et le Droit d'Etablissement.

10. Afin de consolider le marché commun et de relancer les politiques de développement

communautaire, la Conférence instruit la Commission d'accélérer la mise en place du TEC et

de prendre toutes les mesures nécessaires pour veiller à la finalisation du code des

investissements de la Communauté et à la mise en oeuvre de la politique industrielle

commune.

Au titre de l'Accord de Partenariat Economique (APE)

11. La Conférence réaffirme son engagement pour la conclusion rapide d'un Accord

porteur de développement. Préoccupés par la juxtaposition de différents régimes commerciaux et les enjeux que posent la ratification des accords intérimaires par la Côte

d'Ivoire et le Ghana sur le processus d'intégration en cas de non conclusion de l'Accord régional, les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont souligné la nécessité de trouver des solutions aux principales divergences persistantes. Ils exhortent donc les négociateurs en chef des deux parties à rechercher, dans une approche consensuelle et avec la flexibilité nécessaire, les voies et moyens pour la conclusion, dans les meilleurs délais, d'un APE qui préserve les intérêts des deux parties. Le Sommet a par ailleurs insisté sur la nécessité de ressources suffisantes pour le financement du Programme APE pour le Développement (PAPED).

Au titre des Politiques Sectorielles

12. Les chefs d'Etat et de Gouvernement se félicitent des efforts régionaux en cours pour apporter une réponse durable à la crise alimentaire et nutritionnelle. A cet effet, le Sommet a entériné les mesures complémentaires d'urgence et les mesures structurelles prises au cours de la réunion de haut niveau des Etats membres de la CEDEAO, de l'UEMOA et du CILSS tenue à Lomé le 5 juin 2012 pour résoudre, de façon durable, la crise alimentaire dans la région notamment par la mutualisation des infrastructures nationales de

stockage dans la perspective de constitution d'une réserve alimentaire régionale. La Conférence lance un appel à la Communauté Internationale pour accompagner ce processus et contribuer techniquement et financièrement à sa réalisation.

Page 4 of 9

13. La Conférence se félicite également du partenariat pour la résilience dans le sahel

initiée par l'Union Européenne et de l'engagement financier de 1,2 milliards de dollars de la

Communauté Internationale pour y faire face. La Conférence renouvelle son appel à la

Communauté Internationale en vue de mobiliser des ressources additionnelles indispensables pour répondre de manière effective et durable aux besoins

humanitaires des

populations affectées du sahel. Elle charge la Commission de poursuivre activement ses

efforts de coordination avec les partenaires notamment, l'Union Africaine, l'Union Européenne

et les Nations Unies pour la mise en oeuvre de la stratégie pour le sahel.

14. Les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont entériné les Politiques communautaires

portant respectivement sur la Science, la Technologie et l'Innovation ainsi que sur les Affaires

Humanitaires. Ils instruisent à ce titre la Commission à prendre toutes les dispositions idoines

en vue de la mise en oeuvre des Plans d'action dérivés de ces politiques.

15. La Conférence souligne l'importance des infrastructures dans l'amélioration de la compétitivité de la région. Elle exhorte la Commission à intensifier ses efforts dans le développement des infrastructures régionales et dans la mobilisation des ressources suffisantes nécessaires à leur financement.

Sur la Paix et la Sécurité Régionale

16. La Conférence exprime sa préoccupation par rapport à l'atmosphère de tensions qui généralement caractérise les préparatifs et la tenue des élections ainsi que les processus des réformes électorales dans la région. Elle encourage les partis politiques et autres parties prenantes à veiller toujours à la recherche des solutions consensuelles aux contentieux inhérents à ces processus. Elle charge la Commission à entreprendre promptement des missions d'information dans les Etats membres en vue de faciliter la résolution pacifique des tensions électorales.

17. La Conférence exprime son inquiétude face à la recrudescence du terrorisme dans la région du Sahel et au Nigéria. Elle exprime également sa vive préoccupation face à la volatilité de la situation sécuritaire dans le golfe de Guinée causée par les

actes de piraterie,
les attaques à main armée en mer et la dégradation de l'environnement, ainsi
que par le trafic
de drogue et des armes et la traite d'êtres humains. La Conférence souligne
les effets
néfastes de ces actes de criminalité sur la paix, la sécurité régionale et
internationale et
réaffirme sa détermination à juguler à ces différents fléaux par des mesures
appropriées.

Sur la Situation au Mali

18. Le Sommet condamne fermement les tentatives de certaines forces
sociopolitiques
marginales au Mali visant à entraver le bon déroulement de la transition
politique en cours en
particulier, l'attaque violente perpétrée, le 21 mai 2012, contre la personne
du Président par

Page 5 of 9

Intérim, la campagne visant à freiner le déploiement des troupes de la CEDEAO
et à imposer
des leaders, ainsi que l'incitation à la désobéissance et à la violence par
certaines factions de
l'armée, de la classe politique et des médias partisans. Il exhorte les
autorités de la transition
à conclure rapidement l'enquête sur l'attaque perpétrée contre le Président
par intérim et à
transmettre les résultats à la CEDEAO en vue de faciliter la prise de mesures
appropriées.

19. La Conférence instruit la Commission de faciliter le retour rapide au Mali
du Président

par intérim afin qu'il reprenne ses fonctions.

20. La Conférence exprime sa non-reconnaissance du CNRDRE et du statut
d'ancien Chef

d'Etat conféré au Capitaine Amadou Sanogo. La Conférence exige le retour des
Militaires

dans les casernes pour se consacrer à leur mission régalienne de défense de
l'intégrité

territoriale du pays.

21. La Conférence décide de déclencher automatiquement l'imposition de
sanctions ciblées

et générales déjà définies, à l'encontre de toute personne ou groupe qui
ferait obstacle à la

mise en oeuvre des décisions de la CEDEAO. A cette fin, la Conférence charge la
Commission de poursuivre l'établissement de la liste des contrevenants en
collaboration avec

l'UA et l'ONU.

22. La Conférence exprime sa profonde préoccupation face à la dégradation
continue de

la situation humanitaire et des droits de l'homme résultant de l'agression
armée au Mali. Elle

condamne la terreur et l'insécurité aigue dans lesquels sont maintenues les
populations

caractérisées par des exécutions sommaires, une répression violente des
manifestations, des

vols à mains armées, des viols, la profanation de lieux saints et de sites

culturels.

23. Le Sommet note avec une profonde inquiétude l'objectif des groupes terroristes de créer, dans le Nord Mali, un sanctuaire et un centre de coordination pour les réseaux terroristes du continent comme Aqmi, MUJAO, Boko Haram et al-Shabab, et fait observer que la persistance de cette situation précaire constituera un danger pour la paix et la sécurité régionales et internationales.

24. La Conférence réaffirme toutes ses décisions initialement prises sur le Mali et charge la Commission de faciliter leur mise en oeuvre. En conséquence, tout en renouvelant son engagement pour un règlement pacifique du conflit au nord, la Conférence réitère sa détermination à ne pas transiger sur l'intégrité territoriale du Mali et à ne pas négocier avec des organisations terroristes. En conséquence, elle réaffirme sa résolution à aider le Mali dans le rétablissement de l'autorité de l'Etat sur l'ensemble du territoire national.

25. La Conférence décide d'accélérer le déploiement de la Force en Attente de la CEDEAO au Mali (MICEMA) sous le mandat déjà approuvé et ce conformément aux dispositions de

l'article 25 du Protocole relatif au Mécanisme de Prévention, de Gestion, de Règlement des

Conflits, de Maintien de la Paix et de la Sécurité.

26. A cette fin, la Conférence décide de l'envoi immédiat d'une Mission Technique

d'Evaluation au Mali à l'effet de préparer le terrain en vue de l'arrivée imminente de la

MICEMA. Elle instruit la Commission de prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre

en oeuvre ces directives.

27. Le Sommet salue le soutien politique sans faille du Conseil de Paix et de Sécurité de

l'UA et du Conseil de Sécurité des Nations Unies aux efforts de la CEDEAO visant à résoudre

cette crise en étroite collaboration avec l'Union Africaine. Le Sommet se félicite de l'attention

particulière accordée par le Conseil de Sécurité des Nations Unies à la requête de la

CEDEAO pour une résolution autorisant le déploiement des troupes au Mali sous le Chapitre

7 de la Charte des Nations Unies et exhorte le Conseil à accélérer le processus.

28. La Conférence réaffirme son soutien à la transition politique en cours au Mali et

exprime sa détermination pour la consolidation du Gouvernement de transition avec l'appui

de toutes les parties prenantes en vue d'assurer une transition dans de bonnes

conditions.

Elle en appelle à l'élargissement de la base du Gouvernement en vue de garantir son inclusivité.

29. La Conférence exprime sa ferme détermination à assister le Mali pour l'organisation d'une élection présidentielle juste, transparente et crédible au cours de la période de transition de douze mois. Elle exhorte tous les membres des organes de transition au strict respect des modalités de mise en oeuvre des actions urgentes convenues dans le cadre de la transition. A cet égard, la Conférence demande l'adoption immédiate de la feuille de route conduisant aux élections avec des actions concrètes et un calendrier précis de leur exécution.

30. Afin de faciliter la mise en oeuvre de ces objectifs, la Conférence mandate le Médiateur, avec le soutien du Groupe de Contact à mettre urgemment en place un cadre de consultation avec la participation de toutes les parties prenantes notamment les forces vives et la société civile.

31. Le Sommet charge la Commission de renforcer le rôle de coordination de la CEDEAO dans la mobilisation de l'appui international pour la résolution de la double

crise au Mali, en

étroite collaboration avec l'UA, les NU, les pays limitrophes du Mali et les autres partenaires.

32. Le Sommet exprime sa profonde reconnaissance au Médiateur dans cette crise, S. E.

M. Blaise Compaoré Président du Faso et au Médiateur Associé, S. E. M.

Goodluck Ebélé

Jonathan Président de la République Fédérale du Nigeria, pour les inlassables efforts qu'ils

ont déployés au Mali et les encourage à poursuivre la médiation. La Conférence exprime

Page 7 of 9

également sa gratitude à S. E. M. Thomas Boni Yayi Président de la République du Bénin,

Président en exercice de l'Union Africaine pour son rôle dans la mobilisation de l'Union

Africaine et la communauté internationale autour des initiatives de la CEDEAO au Mali.

Sur la Situation en Guinée Bissau

33. La Conférence reconnaît les organes de la transition mise en place en Guinée Bissau

grâce au soutien de la CEDEAO. Elle demande à la Communauté Internationale de reconnaître et de soutenir le Gouvernement de transition.

34. Le Sommet décide de suspendre les sanctions globales imposées à la Guinée Bissau,

et de maintenir le pays sous surveillance pour un retour définitif de la normalité

constitutionnelle.

35. La Conférence exhorte tous les acteurs de la scène politique et la société civile à oeuvrer ensemble pour rendre le gouvernement véritablement inclusif afin d'assurer une transition consensuelle. A cet égard, la Conférence encourage le Président par intérim et le Premier Ministre à intensifier leurs efforts en vue de la pleine participation de toutes les parties prenantes dans les tâches de la mise en oeuvre de réformes urgentes et de l'organisation d'une élection présidentielle au cours de la période de la transition.

36. La Conférence se félicite du déploiement de la Force en Attente de la CEDEAO et exprime sa gratitude à tous les Etats Membres contributeurs de troupes. La Conférence adresse ses félicitations à l'Angola pour le retrait réussi de sa mission d'assistance technique et militaire.

37. La Conférence exhorte les Etats Membres de la CEDEAO, l'UEMOA et la Communauté Internationale à apporter leur soutien financier au Gouvernement de transition pour l'aider à faire face à ses obligations.

38. Le Sommet instruit la Commission de prendre toutes les dispositions nécessaires pour créer un environnement à même d'accélérer la mise en oeuvre des réformes urgentes de la

Constitution, du code électoral, de l'économie et du secteur de la Défense et de la Sécurité.

39. Conformément à la Résolution 2048 du Conseil de Sécurité des Nations

Unies, le

Sommet salue les initiatives en cours entre la CEDEAO, la CPLP, l'UA, les NU

et les autres

partenaires pour parvenir à un consensus international sur la transition. Il

charge, à cet égard,

la Commission de déployer tous les efforts nécessaires pour intensifier ses

consultations

avec les partenaires.

40. Le Sommet félicite le Groupe Régional de Contact sur la Guinée Bissau pour

les

résultats encourageants obtenus dans les efforts visant à stabiliser le pays.

Il exprime sa

Page 8 of 9

profonde reconnaissance à S.E.M Goodluck Ebélé Jonathan Président de la

République

Fédérale du Nigeria pour l'aide financière accordée aux autorités de la

Transition afin de leur

permettre de faire face aux dépenses urgentes.

Autres questions sécuritaires

41. Le Sommet salue l'initiative en cours entre la CEDEAO, la Communauté

Economique

des Etats de l'Afrique Centrale (CEAC) et la Commission du Golfe de Guinée

(CGG), de tenir

un Sommet Régional conjoint sur la sécurité maritime en 2012. Le Sommet en

attend

l'adoption d'une stratégie commune conformément à la Résolution 2039 du

Conseil de

Sécurité des Nations Unies sur la piraterie, le vol en mer et d'autres menaces

sur la sécurité

maritime dans le Golfe de Guinée, avec l'assistance des Bureaux des Nations

Unies en

Afrique du Centre et de l'Ouest (UNOCA, et UNOWA). A cet effet, le Sommet

encourage les

Etats membres à s'engager activement dans ce processus.

42. Conscients de ses dangers pour la santé et de son influence corruptrice

sur la société

et la politique, les Chefs d'Etat et de Gouvernement expriment leurs vives

préoccupations

face aux menaces que pose le trafic de drogue pour la paix et la sécurité

régionales et

internationales. Les Chefs d'Etat et de Gouvernement décident de renouveler

leur

engagement politique pour la lutte contre le trafic de drogue et appellent à

la mise en oeuvre

accélérée du Plan d'Action Régional de lutte contre le trafic de drogue, le

crime organisé et

l'abus de la drogue en Afrique de l'Ouest adopté en 2009. A cette fin, ils

instruisent la

Commission de réactualiser ledit Plan. Ils saluent l'appui financier apporté

par l'Union

Européenne à ce plan et invitent les autres partenaires à contribuer également

à sa mise en

oeuvre.

43. La Conférence condamne fermement les agressions terroristes perpétrées par

Boko

Haram au Nigéria, qui ont causé la mort de centaines de personnes et qui

risquent

d'engendrer dans le pays un conflit à caractère religieux. La Conférence

exprime sa profonde

sympathie avec les victimes de ces actes criminels et exprime sa solidarité

sans faille avec le

Gouvernement et le peuple de la République Fédérale du Nigéria dans son combat

contre le

fléau de Boko Haram. La Conférence invite les Etats membres et la Communauté

internationale à aider le Nigéria dans son combat contre le terrorisme. Elle

charge la

Commission de participer aux efforts visant à mettre fin à ces agressions

terroristes.

44. La Conférence note avec préoccupation la persistance des menaces

sécuritaires à la

frontière entre la Côte d'Ivoire et le Libéria. Elle apporte son soutien aux

deux gouvernements

dans leurs efforts visant à éradiquer toutes les tentatives de

déstabilisation. La Conférence

renouvelle sa gratitude à l'ONUCI pour son assistance et présente ses

condoléances

attristées au Gouvernement et au peuple du Niger, aux familles des casques

bleus de l'ONU

tués ainsi qu'à celles des autres victimes des attaques.

Au titre des Questions Institutionnelles

45. Les Chefs d'Etat et de Gouvernement entérinent la recommandation

d'augmenter de neuf (9) à douze (12) le nombre des membres de la Commission. A cet égard, ils instruisent le Conseil des Ministres à faire diligence dans la finalisation des modalités de mise en œuvre de cette décision et de répartition des autres postes statutaires des Institutions de la Communauté. Ils instruisent également le Conseil à approfondir la réflexion sur la faisabilité d'une Commission de 15 membres dont les conclusions leur seront présentées au cours de leur prochaine session.

46. Pour renforcer l'efficacité et le dynamisme des Institutions de la Communauté, le Sommet exhorte toutes les institutions à poursuivre les réformes destinées à améliorer leur fonctionnement et leurs performances institutionnelles.

47. Le Sommet endosse la candidature de M. Lassina Zerbo, de nationalité burkinabè, au poste de Secrétaire Exécutif de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

48. Enfin, les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont rendu un hommage mérité à

S. E. M. Alassane Ouattara Président de la République de Côte d'Ivoire, Président en

Exercice de la CEDEAO pour son leadership et pour ses efforts inlassables en vue d'enraciner les valeurs qui fondent et favorisent les principes intégrateurs ainsi que la promotion et la consolidation de l'état de droit, la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest.

49. Les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont décidé de tenir leur prochain

Sommet ordinaire à une date qui sera fixée après consultations avec le Président en exercice de la Conférence.

Fait à Yamoussoukro, le 29 juin 2012

LA CONFERENCE